

2025 / 00114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Forum Jeunes
Tél : 04.66.86.75.99
Réf : MN/JC/IL – 2025/3105

Objet : Convention de prestations de services à titre onéreux dans le cadre d'une animation musicale organisée par le Forum Jeunes le samedi 31 mai 2025, place de l'Hôtel de Ville

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt d'organiser une animation musicale le samedi 31 mai 2025, place de l'Hôtel de Ville, dans le cadre des festivités jeunesse du Forum Jeunes,

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par le l'entrepreneur individuel Christophe CADET qui a produit un devis d'un montant total de 850 € TTC (huit cent cinquante euros TVA non applicable),

Considérant que la proposition retenue est une offre économiquement avantageuse pour assurer la prestation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre de la présente prestation, l'entreprise suivante :

- Christophe CADET, entrepreneur individuel, domicilié 25 avenue du Mont Blanc – 69140 Rillieux-La-Pape, n° SIRET : 791 247 281 00011, pour un montant TTC de 850 € (huit cent cinquante euros TVA non applicable) pour l'animation musicale du samedi 31 mai 2025, de 21h à 23h.

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec ledit prestataire. Cette prestation fera l'objet d'une facturation qui sera présentée, par et au nom du prestataire, à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Alès, le

14 MAI 2025

Le maire

Christophe RIVENQ

